

UV GERMI annonce le lancement d'une augmentation de capital de 2.9M€ par placement privé

UV GERMI® (FR0011898584 – ALUVI FP), spécialiste de la dépollution de l'eau, de l'air et des surfaces par UV de haute technologie, annonce le lancement d'une augmentation de capital de l'ordre de 2,9 millions d'euros (prime incluse) avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé au profit de personnes appartenant à des catégories déterminées¹. L'opération est destinée à financer la croissance d'UV GERMI® soutenue par un niveau de commandes élevé et des perspectives d'accélération de l'activité sur tous les marchés ciblés.

Modalités de l'émission

La société UV GERMI a décidé ce jour de procéder à l'émission d'un nombre maximum de 500 000 actions nouvelles [d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune] à un prix représentant une décote maximale de 20% par rapport à la moyenne pondérée des 3 dernières séances de bourse.

Cette émission représenterait au maximum environ 21,4 % du capital à ce jour.

Cette opération a été décidée ce jour par le Président Directeur Général de la société agissant sur subdélégation du Conseil d'Administration décidée le 19 janvier 2022, agissant lui-même sur la base de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 aux termes de sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Le montant global maximum de l'augmentation de capital s'élève à 2,9 millions d'euros (dont 82 500 euros maximum de montant nominal et une prime d'émission d'un montant maximum de 2 817 500 euros).

Les actions nouvelles porteront jouissance courante, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront admises aux négociations sur Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Actionnariat

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être ainsi émises représente environ 21,4% du nombre d'actions en circulation avant émission et 17,6% après émission. A titre d'illustration, un actionnaire qui détenait un nombre d'actions représentant 1% du capital d'UV GERMI avant l'émission envisagée, représenterait après l'émission 0,82% du capital social (en cas de souscription intégrale de l'augmentation de capital).

¹ Les catégories de personnes visées dans le cadre de cette émission sont les suivantes :

- (i) Personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur de l'écologie, de l'innovation et/ou des cleantech.
- (ii) Sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative dans le secteur de l'écologie, de l'innovation et/ou des cleantech.
- (iii) Prestataires de service d'investissement français ou étranger ayant un statut équivalent susceptibles de garantir la réalisation d'une augmentation de capital destinée à être placée auprès des personnes visées au (i), et (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.

A ce jour, l'émetteur n'identifie pas d'intention de souscription des principaux actionnaires.

[Calendrier prévisionnel](#)

L'opération s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres en France, à l'issue de laquelle sera déterminé le nombre des actions nouvelles à émettre.

Le nombre final d'actions nouvelles ainsi émises et l'identité des souscripteurs seront décidés par le Président Directeur Général de la Société faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration.

La procédure de construction du livre d'ordres sera initiée immédiatement et devrait se clore au plus tard le 28 janvier 2022 avant Bourse. La Société annoncera les résultats de l'opération, la dilution effective et la nouvelle répartition du capital dès que possible après la clôture du livre d'ordres, par voie de communiqué de presse.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 1^{er} février 2022.

[Objectif de la levée de fonds](#)

L'objectif de cette levée de fonds est de financer l'accélération de la croissance de l'activité, confortée en ce début d'année par un carnet de commande de 3,5 M€, plus du double qu'à début 2021. Les fonds levés serviront principalement à financer :

- > le développement des ventes à l'export (c. 30%) ;
- > le développement de l'outil de production dans le cadre du projet « usine du futur » (c. 15%) ;
- > la recherche et développement (30%) ;
- > la croissance du BFR induite par l'importance du carnet de commandes et les ventes correspondantes attendues (c.10%) ;
- > l'étude d'opportunités de croissance externe pour l'intégration d'approvisionnement et la pénétration de nouveaux marchés (15%).

La non-réalisation de l'opération n'aurait pas d'impact sur les opérations courantes mais pourrait retarder la réalisation de croissance externe et l'atteinte de l'objectif de chiffre d'affaires.

[Absence de prospectus](#)

En application de l'article 1er, 4 du règlement (UE) 2017/1129, l'émission ne donnera pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

[Facteurs de risques](#)

Les principaux facteurs de risques liés à l'émission figurent ci-après :

- > risque de baisse du cours au-dessous du prix de souscription ;
- > risque de perte totale ou partielle du capital investi ;
- > risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle dépend des conditions de marché existant au moment auquel la revente est envisagée ;
- > le retour sur investissement dépend de la réussite des projets de la société.

Les facteurs de risques propres à la société sont décrits dans le rapport annuel 2020 disponible sur le site internet de la société.

[Prochain rendez-vous financier](#)

Résultats annuels 2021 : 26 avril 2022, après bourse

A propos d'UV GERMI® :

UV GERMI® conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI® est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI® sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI® est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI®
Corinne Chansiaud
Relations investisseurs
+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

Calyptus
Mathieu Calleux
Communication financière
Tel. +33(1) 53 65 37 91 - uvgermi@calyptus.net